



Communiqué de presse
Saint-Maurice, le 4 septembre 2018

Journée mondiale du syndrome d'alcoolisation fœtale : premières estimations nationales des troubles causés par la consommation d'alcool et une campagne nationale

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) qui se tiendra le 9 septembre prochain, Santé publique France :

- publie pour la première fois une estimation nationale des troubles causés par l'alcoolisation fœtale diagnostiqués chez les nouveau-nés;
- présente les résultats du Baromètre santé 2017 sur la consommation d'alcool pendant la grossesse ;
- déploie à partir du 9 septembre et durant un mois, une campagne nationale d'information dans la presse et sur le web, à la fois auprès du grand public et des professionnels de santé : toute consommation d'alcool pendant la grossesse est susceptible de présenter un risque, imposant le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse ». Cette campagne est déclinée dans les DOM.

Boire de l'alcool pendant la grossesse est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations...), dont le syndrome d'alcoolisation fœtale est la forme la plus grave. La consommation d'alcool pendant la grossesse représente la première cause de handicap mental non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant en France. L'état actuel des connaissances ne permet pas de définir le seuil de consommation d'alcool en-dessous duquel il n'y aurait pas de risques pour le bébé. Ainsi les autorités sanitaires recommandent-elles par principe de précaution de s'abstenir de toute boisson alcoolisée pendant la grossesse.

Alcoolisation fœtale : les premières estimations en France

Malgré l'impact sanitaire et social de ces troubles, aucune estimation nationale ni de comparaisons régionales récentes n'étaient à ce jour disponibles.

L'étude¹ menée par Santé publique France a permis pour la première fois de mesurer la fréquence des cas de SAF et d'autres conséquences de l'alcoolisation fœtale dans les séjours hospitaliers des enfants durant leur premier mois de vie au niveau national et régional.

Ainsi, en France, entre 2006 et 2013, **3 207 nouveau-nés (soit une naissance par jour) ont présenté au moins une conséquence liée à l'alcoolisation fœtale** dont pour **452 d'entre eux (soit une naissance par semaine) un syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)**.

Ces chiffres sont sous-estimés compte tenu de la difficulté à diagnostiquer ces troubles en période néonatale et n'incluent pas les diagnostics posés ultérieurement. Cependant, ils permettent de mieux caractériser le **fardeau que représente l'alcoolisation fœtale**.

Grossesse et alcool : la consommation occasionnelle encore trop fréquente

Selon les données du Baromètre santé 2017² publiées par Santé publique France, la consommation d'alcool pendant la grossesse, n'est pas rare en France. En effet, parmi les femmes interrogées, enceintes au moment de l'enquête ou mères d'un enfant de moins de 5 ans :

- **Près de 6 femmes sur 10 ont déclaré avoir été informées des risques de la consommation d'alcool** par le médecin ou la sage-femme les suivant ou les ayant suivies
- **1 sur 10 a déclaré avoir consommé de l'alcool occasionnellement pendant sa grossesse.**

Bien que moins élevée qu'en 2010 (2 femmes sur 10 selon les résultats de l'Enquête Nationale Périnatale), cette proportion reste importante puisqu'elle pourrait avoir eu un impact sur près de 90 000 naissances.

¹ Identification dans les bases de données médico-administratives des troubles causés par l'alcoolisation fœtale durant la période néonatale Etude de faisabilité à partir des données du Programme de médicalisation des systèmes d'information en France entre 2006 et 2013.

² Enquête téléphonique réalisée du 5 janvier au 187 juillet 2017 auprès d'un échantillon représentatif de la population des personnes âgées de 18 à 75 ans – Le volet consommation d'alcool et de tabac pendant la grossesse a été mené auprès de 1614 mères d'enfant de cinq ans ou moins incluses dans l'enquête et 186 femmes enceintes

Une campagne d'information rappelant le principe de précaution

Santé publique France lance à partir du 9 septembre et durant tout le mois une grande campagne d'information qui repose sur une médiatisation offline ciblant les femmes en âge de procréer complétée par une campagne digitale d'influence.

La campagne média a pour vocation de promouvoir le principe de précaution en évoquant particulièrement la consommation occasionnelle d'alcool pendant la grossesse. Le message est pédagogique, transparent et accessible : « *Parce qu'aujourd'hui personne ne peut affirmer qu'un seul verre soit sans risque pour le bébé : par précaution, zéro alcool pendant la grossesse* ». Elle sera déployée dans les titres de la presse féminine, parentale, people et dans les quotidiens gratuits en métropole et en affichage dans les départements d'Outre-Mer. Pour les régions ultra-marines, Santé publique France renforce la campagne media en proposant aux radios locales des chroniques prêtes à diffuser.



Le volet digital complète ce dispositif avec un temps fort lors de la journée du 9 septembre et un fil rouge sur tout le mois. 3 web-influenceurs apporteront à travers des vidéos une illustration concrète de l'abstinence pendant la grossesse et proposeront des stratégies d'évitement à utiliser.

Le relais par les professionnels de santé, car ils sont des acteurs majeurs pour informer les femmes enceintes et leur entourage des dangers liés à l'alcool et insister sur la recommandation « zéro alcool pendant la grossesse ». Pour les accompagner dans leur pratique, des outils informatifs (affiches et dépliants) seront mis à disposition du public dans les salles d'attente des professionnels de santé.

Alcool Info Service, le site de Santé publique France répond à toutes les questions

Les femmes ayant des questions concernant la consommation d'alcool au cours de leur grossesse peuvent se tourner vers le dispositif d'aide à distance Alcool Info Service (téléphone et internet). Il leur propose 7jours/7 :

- un soutien et un accompagnement par des professionnels expérimentés dans ce domaine.
- Une rubrique « alcool & grossesse » sur le site internet <http://www.alcool-info-service.fr/alcool-et-vous/alcool-grossesse/enceinte-boire-alcool> qui délivre de manière simple, au travers d'articles et de vidéos pédagogiques, les recommandations et les aides concrètes en cas de difficultés.
- Un annuaire permettant de trouver une structure d'aide spécialisée la plus proche de chez soi : <http://www.alcool-info-service.fr/alcool-et-vous/alcool-grossesse/accueil>

☎ 0 980 980 930 du 8h à 20h, appel non surtaxé
ALCOOL INFO SERVICE.FR

Pour en savoir plus : [Baromètre Santé 2017. Alcool et Tabac](#) + [synthèse « Surveillance des troubles causés par l'alcoolisation fœtale »](#)

Contacts presse : presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36
Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48

Matthieu Humez : 01 41 79 69 61
Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

@santeprevention

@santepubliquefrance